



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 6 février 2017 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 37, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Mme la conseillère, Diane Gargantini ainsi que M. le conseiller, Yves Sigouin, sont absents.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 37.

027/06-02-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Ajout de l'item suivant :
 - F.6 Mandat de services professionnels pour un auditeur pour la reddition de comptes 2016 – Recyc-Québec
- Modification de l'item I.2 comme suit :
 - I.2 Travaux de plomberie au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Achat et installation d'un serpentin pour la fonte de glace dans le dépôt à neige de la surfaceuse à glace
- Report des items suivants à l'ajournement du 27 février 2017 à 17 h :
 - D.7 Adoption du Règlement numéro 285 mettant fin au programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve
 - E.1 Appel d'offres numéro 2017-01 sur invitation – Travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Octroi du contrat

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 287 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
2. Avis de motion – Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
3. Avis de motion – Règlement numéro 289 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
4. Avis de motion – Règlement numéro 290 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
5. Avis de motion – Règlement numéro 291 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
6. Avis de motion – Règlement numéro 292 modifiant le Règlement numéro 279 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal
7. Avis de motion – Règlement numéro 293 autorisant la Ville à participer au programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec et décrétant un emprunt à long terme pour en défrayer le coût

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du projet de Règlement numéro 287 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
2. Adoption du premier projet de Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
3. Adoption du projet de Règlement numéro 289 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
4. Adoption du premier projet de Règlement numéro 290 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
5. Adoption du projet de Règlement numéro 291 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
6. Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéro 287, 289 et 291 et aux premiers projets de règlements numéro 288 et 290
7. Adoption du Règlement numéro 285 mettant fin au programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve - **reporté**

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-01 sur invitation – Travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Octroi du contrat - **reporté**
2. Appel d'offres numéro 2017-02 – Travaux d'aménagement au parc de la Gare - Phase 1
3. Appel d'offres numéro 2017-03 sur invitation – Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver
4. Mandat de services professionnels pour la caractérisation environnementale complémentaire de sols pour la Phase III au 900, rue Boileau dans le secteur L'Annonciation

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Refinancement des règlements d'emprunt numéro 84, 165, 175, 179, 186, 250 et 257 – Résolution d'adjudication
 - 84 : travaux de reconstruction de l'aqueduc et de l'égout domestique sur la rue Principale (route 117) dans le centre-ville du secteur L'Annonciation
 - 165 : travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
 - 175 : agrandissement du garage municipal et construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique
 - 179 : travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur une partie de la rue L'Annonciation Nord, entre le numéro civique 1705 et le 1881 de cette rue
 - 186 : travaux sur une partie de la montée du Lac-Lanthier
 - 250 : travaux sur des chemins
 - 257 : travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud
2. Refinancement des règlements d'emprunt numéro 84, 165, 175, 179, 186, 250 et 257 – Résolution de concordance
3. Refinancement des règlements d'emprunt numéro 84, 165, 175, 179, 186, 250 et 257 – Résolution de courte échéance
4. Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2017
5. Mandat de services professionnels pour un auditeur pour l'exercice financier 2016



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

6. Mandat de services professionnels pour un auditeur pour la reddition de comptes 2016 – Recyc-Québec
7. Prolongation de l'affectation temporaire d'une personne salariée dans une classe salariale supérieure à titre de responsable des loisirs par intérim
8. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2017
9. Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Comité Multi-Ressources de la Vallée de la rivière Rouge
10. Réorganisation de la structure organisationnelle et opérationnelle du Camping Sainte-Véronique
11. Autorisation à participer au Salon des véhicules récréatifs de Montréal
12. Embauche d'une trésorière

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local
2. Acceptation finale des travaux de construction du chemin Girouard pour cession éventuelle à la Ville
3. Acquisition du chemin Girouard dans le secteur Marchand – Lot 51-2 rang 02 du cadastre officiel du Canton de Marchand – Mandat à un notaire
4. Renouvellement du protocole d'entente entre Tricentris - tri, transformation, sensibilisation et la Ville de Rivière-Rouge

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Entente entre le ministre de l'Emploi et du Développement social et la Ville de Rivière-Rouge – Suivi à la demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité, d'Emploi et Développement social Canada, visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la salle Sainte-Véronique
2. Travaux de plomberie au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Achat et installation d'un serpentín pour la fonte de glace dans le dépôt à neige de la surfaceuse à glace
3. Achat et installation de deux (2) chauffe-eau au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
4. Consentement à nommer l'organisme « Plein Air Haute Rouge » comme mandataire de la gestion récréotouristique de la rivière Rouge

J DIVERS

1. Participation au souper bénéfice de la Fondation du CHDL-CRHHV du 29 avril 2017

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

028/06-02-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance à 19 h 53.*

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 287 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 288 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Le conseiller Denis Charette donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 289 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 289 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 290 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

Le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 290 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 291 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 291 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 292 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 279 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

Le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 292 modifiant le Règlement numéro 279 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 293 AUTORISANT LA VILLE À PARTICIPER AU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 293 autorisant la Ville à participer au programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec et décrétant un emprunt à long terme pour en défrayer le coût.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

NOTE : Pour les items suivants portant sur la réglementation d'urbanisme, le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, mentionne sommairement la portée des modifications proposées, et ce, à la demande de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

029/06-02-17

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 181 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 200 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 214 entré en vigueur le 6 mai 2013, le règlement numéro 234 entré en vigueur le 9 juin 2014, le règlement numéro 251 entré en vigueur le 29 mai 2015 et le règlement numéro 266 entré en vigueur le 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 181;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 181 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 287 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.



No de résolution
ou annotation

030/06-02-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Que le projet de règlement numéro 287 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 201 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 215 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, le règlement numéro 235 entré en vigueur le 9 juin 2014, le règlement numéro 252 entré en vigueur le 29 mai 2015 et le règlement numéro 267 entré en vigueur le 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT que nous devons assurer la concordance de nos règlements au règlement numéro 444 s'intitulant « Douzième règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle » affectant principalement le territoire du parc régional du Réservoir-Kiamika;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Denis Charette lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Que le premier projet de règlement numéro 288 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

031/06-02-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 289 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 183 relatif à la construction;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 183 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 202 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 216 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, le règlement numéro 236 entré en vigueur le 9 juin 2014, le règlement numéro 253 entré en vigueur le 29 mai 2015 et le règlement numéro 268 entré en vigueur le 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 183;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 183 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Forget lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 289 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Que le projet de règlement numéro 289 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

ADOPTÉE

032/06-02-17

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 290 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 184 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 203 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 217 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, le règlement numéro 237 entré en vigueur le 9 juin 2014, le règlement numéro 254 entré en vigueur le 29 mai 2015 et le règlement numéro 269 entré en vigueur le 30 mars 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Denis Lacasse lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 290 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Que le premier projet de règlement numéro 290 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

033/06-02-17

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 291 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 185 est entré en vigueur le 17 octobre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 204 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 218 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013 et le règlement numéro 238 entré en vigueur le 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 185;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 185 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Forget lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 291 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Que le projet de règlement numéro 291 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

034/06-02-17

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 287, 289 ET 291 ET AUX PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 288 ET 290

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De tenir une assemblée publique de consultation, présidée par la mairesse, le 22 février 2017 à compter de 18 h à la salle du conseil municipal située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge, pendant laquelle les premiers projets de règlements et les projets de règlements suivants, portant les numéros 287 à 291 inclusivement, seront présentés et expliqués :

- Projet de Règlement numéro 287 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- Premier projet de Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
- Projet de Règlement numéro 289 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- Premier projet de Règlement numéro 290 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;
- Projet de Règlement numéro 291 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

035/06-02-17

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-02 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA GARE - PHASE 1

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics et le Service des loisirs, de la culture et du tourisme, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

036/06-02-17

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-03 SUR INVITATION – FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 8 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture de 8 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pierre supplémentaire (mélange spécial) pour l'entretien des chemins d'hiver.

Que les entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par le directeur général, M. Hervé Rivet.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

037/06-02-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRE DE SOLS POUR LA PHASE III AU 900, RUE BOILEAU DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « S. M. Environnement » (une division de « Les Consultants S.M. inc. ») pour la réalisation d'une caractérisation environnementale complémentaire de sols pour la phase III de l'immeuble appartenant à la Ville situé au 900, rue Boileau à Rivière-Rouge, au montant total maximum de 3 900 \$ plus les taxes applicables, tel mandat devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 2 décembre 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, le directeur général de la Ville, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent mandat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

038/06-02-17

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 84, 165, 175, 179, 186, 250 ET 257 – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéro 84, 165, 175, 179, 186, 250 et 257, la Ville de Rivière-Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 février 2017, au montant de 2 717 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville de Rivière-Rouge a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,78580 \$	205 000 \$	1,20000 %	2018	2,26860 %
		210 000 \$	1,40000 %	2019	
		217 000 \$	1,60000 %	2020	
		222 000 \$	1,80000 %	2021	
		1 863 000 \$	2,05000 %	2022	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,94500 \$	205 000 \$	1,25000 %	2018	2,28557 %
		210 000 \$	1,45000 %	2019	
		217 000 \$	1,70000 %	2020	
		222 000 \$	1,90000 %	2021	
		1 863 000 \$	2,10000 %	2022	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,72400 \$	205 000 \$	1,25000 %	2018	2,30070 %
		210 000 \$	1,45000 %	2019	
		217 000 \$	1,70000 %	2020	
		222 000 \$	1,90000 %	2021	
		1 863 000 \$	2,05000 %	2022	
Financière Banque Nationale inc.	98,75900 \$	205 000 \$	1,25000 %	2018	2,33254 %
		210 000 \$	1,45000 %	2019	
		217 000 \$	1,70000 %	2020	
		222 000 \$	1,90000 %	2021	
		1 863 000 \$	2,10000 %	2022	

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de « Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. » s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'émission d'obligations au montant de 2 717 000 \$\$ de la Ville de Rivière-Rouge soit adjugée à « Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. ».

Que demande soit faite à cette dernière de mandater « Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) » pour l'inscription en compte de cette émission.

Que la mairesse et le trésorier par intérim soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

039/06-02-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 84, 165, 175, 179, 186, 250 ET 257 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 717 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
84	309 600 \$
165	337 000 \$
165	552 400 \$
175	94 300 \$
179	26 800 \$
186	156 600 \$
250	1 102 700 \$
257	137 600 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 717 000 \$.

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 février 2017.

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises ».

Que, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE LA ROUGE
550, RUE L'ANNONCIATION NORD
RIVIÈRE-ROUGE, QC
J0T 1T0

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier par intérim. La Ville de Rivière-Rouge, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

040/06-02-17

REFINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 84, 165, 175, 179, 186, 250 ET 257 – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 717 000 \$ effectué en vertu des règlements numéro 84, 165, 175, 179, 186, 250 et 257, la Ville de Rivière-Rouge émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 22 février 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 84, 165, 175, 179, 186, 250 et 257, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

041/06-02-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) 2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général, le directeur du Service des travaux publics et la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2017 et de les autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE

042/06-02-17

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, pour la vérification des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2016, comprenant les états financiers de l'Agglomération pour le même exercice, tel mandat au montant de 11 250 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

043/06-02-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR POUR LA REDDITION DE COMPTES 2016 – RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, afin de fournir un rapport d'un auditeur indépendant pour la reddition de comptes 2016 dans le cadre du régime de compensation de la collecte sélective de matières recyclables de Recyc-Québec, tel mandat au montant de 550 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

044/06-02-17

Modifiée par la
résolution numéro
172/23-05-17

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE D'UNE PERSONNE SALARIÉE DANS UNE CLASSE SALARIALE SUPÉRIEURE À TITRE DE RESPONSABLE DES LOISIRS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 158/07-04-16 adoptée à la séance d'ajournement du 7 avril 2016, le conseil a entériné l'affectation temporaire de M. Patrick Cyr à titre de responsable des loisirs par intérim, laquelle période a pris fin le 7 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 438/11-10-16 adoptée à la séance d'ajournement du 11 octobre 2016, le conseil a entériné la prolongation de l'affectation temporaire de M. Patrick Cyr à titre de responsable des loisirs par intérim, classe 15 échelon 1, à compter du 8 octobre 2016 jusqu'au 25 février 2017, laquelle période prendra fin le 25 février 2017;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la prolongation de l'affectation temporaire de M. Patrick Cyr à titre de responsable des loisirs par intérim, classe 15 échelon 1, à compter du 26 février 2017 jusqu'au 26 mai 2017, et ce, conformément aux dispositions de l'article 9.23 de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

045/06-02-17

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2017 se détaille comme suit :

Salaires :	152 582,18 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	81 208,22 \$
Comptes courants :	<u>733 442,10 \$</u>
Total :	967 232,50 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

046/06-02-17

RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – COMITÉ MULTI-RESSOURCES DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme « Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière-Rouge », oeuvrant sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge reconnaisse, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ, l'organisme « Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière-Rouge ».

Que l'organisme « Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière-Rouge » assume entièrement les coûts de cette assurance.

ADOPTÉE

047/06-02-17

RÉORGANISATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET OPÉRATIONNELLE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT les orientations énoncées au budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'optimiser l'efficacité et l'efficience du Camping Sainte-Véronique, d'améliorer le service à la clientèle et de maximiser son ratio revenus-dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder au directeur général, M. Hervé Rivet, le mandat de procéder à une réorganisation de la structure organisationnelle et opérationnelle du Camping Sainte-Véronique de manière à optimiser son efficacité et son efficience, à améliorer le service à la clientèle et à maximiser son ratio revenus-dépenses.

ADOPTÉE

048/06-02-17

AUTORISATION À PARTICIPER AU SALON DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS DE MONTRÉAL 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

D'autoriser Mme Valérie Pichot, responsable camping et responsable planification stratégique, et MM. les conseillers, Daniel Forget et Denis Lacasse, à participer au Salon des véhicules récréatifs de Montréal, qui aura lieu à Montréal du 16 au 19 février 2017 et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

049/06-02-17

EMBAUCHE D'UNE TRÉSORIÈRE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Mme Guylaine Giroux à titre de trésorière, et ce, à compter du 20 février 2017.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de Mme Giroux pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

050/06-02-17

TRAVAUX PUBLICS

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De demander à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, d'appuyer notre demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) pour l'amélioration du réseau routier local pour chaque secteur de la Ville de Rivière-Rouge identifié ci-dessous, pour un total de 205 000 \$ plus les taxes applicables :

- Secteur L'Annonciation : impasse Richard (construction d'une virée conforme), coût des travaux : 10 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : rue Giroux (chargement des fondations de MG-56 et MG-20), coût des travaux : 5 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin de la Rivière Nord (déboisement de l'emprise routière), coût des travaux : 35 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-Lanthier Est (déboisement de l'emprise routière), coût des travaux : 25 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin Fex (chargement des fondations de MG-20), coût des travaux : 10 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée du Lac-Castor (déboisement de l'emprise routière), coût des travaux : 30 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée du Lac-Marsan, chemin du Lac-Marsan Ouest et chemin du Lac-Marsan Est (déboisement de l'emprise routière), coût des travaux : 40 000 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

- Secteur Sainte-Véronique : chemin du 5^e-Rang Sud (dynamitage, chargement des fondations de MG-20 et MG-56, excavation des fossés, déboisement de l'emprise routière), coût des travaux : 30 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : montée des Lacs-Noirs (excavation des fossés), coût des travaux : 20 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

051/06-02-17

ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CHEMIN GIROUARD POUR CESSION ÉVENTUELLE À LA VILLE

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 460/07-12-15, adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2015, le conseil a accepté le chemin Girouard, tel que construit sur une longueur de 263 mètres, et ce, de façon provisoire et conditionnelle à ce que les correctifs mentionnés au rapport daté du 12 novembre 2015 de M. Gilles Bellefeuille, ingénieur de la firme « Gilles Bellefeuille 1979, société d'ingénierie », soient apportés audit chemin par le promoteur dès le printemps 2016, le tout à la satisfaction de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'inspection des travaux pour la construction du chemin Girouard a été transmis par M. Gilles Bellefeuille, ingénieur de la firme « Gilles Bellefeuille 1979, société d'ingénierie » en date du 17 octobre 2016, lequel rapport confirme l'exécution adéquate des travaux de construction dudit chemin pour une acceptation finale;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le chemin Girouard, tel que construit sur une longueur de 263 mètres, de façon finale, tel que confirmé par M. Gilles Bellefeuille, ingénieur de la firme « Gilles Bellefeuille 1979, société d'ingénierie » et tel que recommandé par M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics.

Que la Ville prenne possession du chemin Girouard.

ADOPTÉE

052/06-02-17

ACQUISITION DU CHEMIN GIROUARD DANS LE SECTEUR MARCHAND – LOT 51-2 RANG 02 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND – MANDAT À UN NOTAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir le chemin Girouard, dans le secteur Marchand, étant la propriété de M. Normand Girouard et de Mme Francine Lefebvre;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition, pour la somme d'un dollar, du chemin Girouard identifié sous le lot 51-2, rang 02 du cadastre officiel du Canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle, étant situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, tel chemin appartenant à M. Normand Girouard et Mme Francine Lefebvre et tel que représenté au plan cadastral préparé par Mme Isabelle Labelle, arpenteure-géomètre, sous le numéro 7989 en date du 11 mars 2015.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

De mandater M^e Gislain Poudrier, notaire, pour la préparation de l'acte d'acquisition.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer l'acte d'acquisition à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

053/06-02-17

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE TRICENTRIS - TRI - TRANSFORMATION - SENSIBILISATION ET LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de renouveler l'entente entre Tricentris, tri - transformation – sensibilisation et la Ville, intervenue en janvier 2010 pour les années 2010, 2011 et 2012, puis renouvelée pour la période de 2012 à 2017, tel renouvellement étant pour une autre période de cinq (5) années, soit jusqu'au 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge peut octroyer des contrats de gré à gré avec des organismes publics, tel que stipulé à l'article 573.3 deuxième alinéa de la *Loi sur les cités et villes* et que Tricentris en est un;

CONSIDÉRANT le projet de renouvellement d'entente proposé par Tricentris, tri - transformation - sensibilisation, figurant en annexe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le renouvellement de l'entente devant intervenir entre Tricentris, tri - transformation - sensibilisation et la Ville de Rivière-Rouge, pour une période de cinq (5) ans, soit du 14 avril 2017 au 14 avril 2022, relative au triage des matières recyclables en provenance du territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

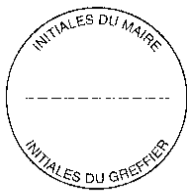
ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

054/06-02-17

ENTENTE ENTRE LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – SUIVI À LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ, D'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA, VISANT À AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES À LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 315/11-07-16, adoptée à la séance d'ajournement du 11 juillet 2016, par laquelle la Ville a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme fédéral « Fonds pour l'accessibilité », d'Emploi et Développement social Canada, visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la salle Sainte-Véronique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT que le coût total estimé de ce projet est de 116 000 \$;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Programme fédéral « Fonds pour l'accessibilité », d'Emploi et Développement social Canada, la subvention possible sur un projet présenté est d'un montant maximum de 50 000 \$, ce qui laisse donc un coût de projet de 66 000 \$ à assumer par la Ville;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente intervenue le 16 janvier 2017 entre le ministre de l'Emploi et du Développement social et la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre du Programme fédéral « Fonds pour l'accessibilité » visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la salle Sainte-Véronique.

D'entériner la signature de ladite entente par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, le directeur général, M. Hervé Rivet et le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr.

Que le responsable des loisirs par intérim soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

055/06-02-17

TRAVAUX DE PLOMBERIE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) – ACHAT ET INSTALLATION D'UN SERPENTIN POUR LA FONTE DE GLACE DANS LE DÉPÔT À NEIGE DE LA SURFACEUSE À GLACE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat octroyé à la compagnie « Plomberie Chauffage Yvon Bédard » pour la réalisation de travaux de plomberie au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), consistant à l'achat et l'installation d'un serpentín pour la fonte de glace dans le dépôt à neige de la surfaceuse à glace, et ce, au montant total de 8 849,99 \$ plus les taxes applicables (montant de 10 175,28 \$ incluant les taxes).

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou selon le cas, le directeur général de la Ville, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent contrat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

056/06-02-17

ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX (2) CHAUFFE-EAU AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat octroyé à la compagnie « Plomberie Chauffage Yvon Bédard » pour l'achat et l'installation de deux chauffe-eau au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), et ce, au montant total de 7 968,10 \$ plus les taxes applicables (montant de 9 161,32 \$ incluant les taxes).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou selon le cas, le directeur général de la Ville, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent contrat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

057/06-02-17

CONSENTEMENT À NOMMER L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE » COMME MANDATAIRE DE LA GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DE LA RIVIÈRE ROUGE

CONSIDÉRANT que l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » est mandaté dans la Vallée de la Rouge pour promouvoir le plein air;

CONSIDÉRANT que l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » désire :

- mettre en valeur un des plus beaux bijoux de notre région;
- informer les citoyens et touristes des services offerts;
- structurer l'offre récréotouristique du nautisme non motorisé dans une logique de développement durable, en harmonie avec les prestataires de services, les utilisateurs et les riverains;
- mettre en place un cadre réglementaire pour assurer la sécurité des utilisateurs;
- veiller à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » procèdera à des demandes d'aide financière à titre de mandataire de la gestion récréotouristique de la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT les retombées positives, qu'elles soient touristiques, économiques ou écologiques;

CONSIDÉRANT que la rivière Rouge voit sa fréquentation augmenter chaque année;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge consent à ce que l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » soit nommé comme mandataire de la gestion récréotouristique de la rivière Rouge.

ADOPTÉE

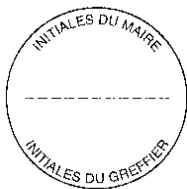
DIVERS

058/06-02-17

PARTICIPATION AU SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION DU CHDL-CRHV DU 29 AVRIL 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de huit (8) billets au coût de 75 \$ chacun, ainsi qu'une commandite au montant de 725 \$, pour le souper bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) qui aura lieu le 29 avril 2017 au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, Centre de services de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

059/06-02-17

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 27 février 2017 à 17 h. Il est 20 h 41.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse